

<http://ugtg.org/spip.php?article1707>



**Répression anti syndicale en
HAÏTI : l'UGTG condamne sans
réserve, les intimidations, les
pressions et la répression qui
s'abattent sur les travailleurs
et sur les militants
syndicalistes**

Date de mise en ligne dimanche 19 janvier 2012

- Actualité -

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Pointe-à-Pitre, le 26 janvier 2012

Monsieur le Président de la République d'Haïti

Palais National

Avenue de la République Champs de Mars

HT 6110 PORT AU PRINCE

Objet : Répression anti syndicale en HAÏTI.

Monsieur le Président,

Nous avons appris le licenciement de plusieurs dirigeants et militants de la CATH (Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens). Leur crime : avoir créé un syndicat dans les zones franches en Haïti.

Déjà en septembre 2011, cinq membres du comité exécutif du Syndicat des Ouvriers du Textile et de l'Habillement (SOTA) avaient été licenciés. Ils étaient salariés des entreprises ONE WORLD APPAREL et GENESIS.

Nous l'avons compris, c'est le sort réservé aux travailleurs qui osent s'organiser au sein d'un syndicat afin de défendre leurs droits et leurs intérêts. Il s'agit de faire taire toute contestation et d'écraser le mouvement ouvrier.

Aussi, au nom du respect des libertés fondamentales, l'UGTG condamne sans réserve, les intimidations, les pressions et la répression qui s'abattent sur les travailleurs et particulièrement sur les militants syndicalistes.

Au nom de la démocratie, l'UGTG exige la réintégration des militants licenciés et le respect des libertés syndicales, tout particulièrement le droit pour les travailleurs de se constituer en syndicat et de se battre pour leurs revendications.

Aussi, Nous vous demandons d'exercer les prérogatives nécessaires afin que les libertés démocratiques et syndicales soient respectées en HAÏTI.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos respectueuses salutations.

NON A LA REPRESSON

Le Secrétaire Général

Elie DOMOTA